



SERVICE EAU POTABLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

**RAPPORT**

# CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2022 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016
- ▶ Axes de présentation:
  - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
  - Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
  - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
  - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours



# LE BUDGET

## EXPLOITATION

### DÉPENSES

Charges courantes  
Charges de personnel  
Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Intérêts de la dette  
Dotations aux amortissements ...

Epargne brute

### RECETTES

Redevances (essentiellement)  
Travaux (convention financière)  
Revenus des immeubles  
(Saint Saturnin, Aubignan)  
Subventions / poste de chargé de mission  
Recettes exceptionnelles,  
Reprise des subventions

## INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Capital de la dette

Etudes  
Travaux de renouvellement du réseau  
Autres dépenses d'investissement  
(ordinateur, serveur, logiciels, mobilier,  
véhicule...)  
Reprise des subventions

### RECETTES

Epargne brute (autofinancement)

Subventions d'investissement  
Récupération de la TVA  
par le biais du délégataire  
FCTVA  
(Rem TVA sur les achats du syndicat)  
Amortissement des immobilisations ...

Emprunt

# I – LA SITUATION FINANCIERE

## PART SYNDICAT :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la délibération du comité syndical du 29 juin 2017, le tarif est le suivant :

La prime fixe est de 25,00 € HT

Le prix au m<sup>3</sup> est de 0,541 € HT

## PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 22,98 € HT par an (pour un compteur diamètre 15 mm)

Le prix au m<sup>3</sup> : 0,6512 € HT

Pour information, compte tenu de la TVA et de la redevance Agence de l'Eau, le prix du m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an est de 2,04 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (2,00 euros TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## A – RECETTES : LES TARIFS

### COMPOSITION DU PRIX DE L’EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu’à l’amélioration de sa qualité

- Redevance perçue par l’Agence de l’Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution

## II – LA SECTION D’EXPLOITATION

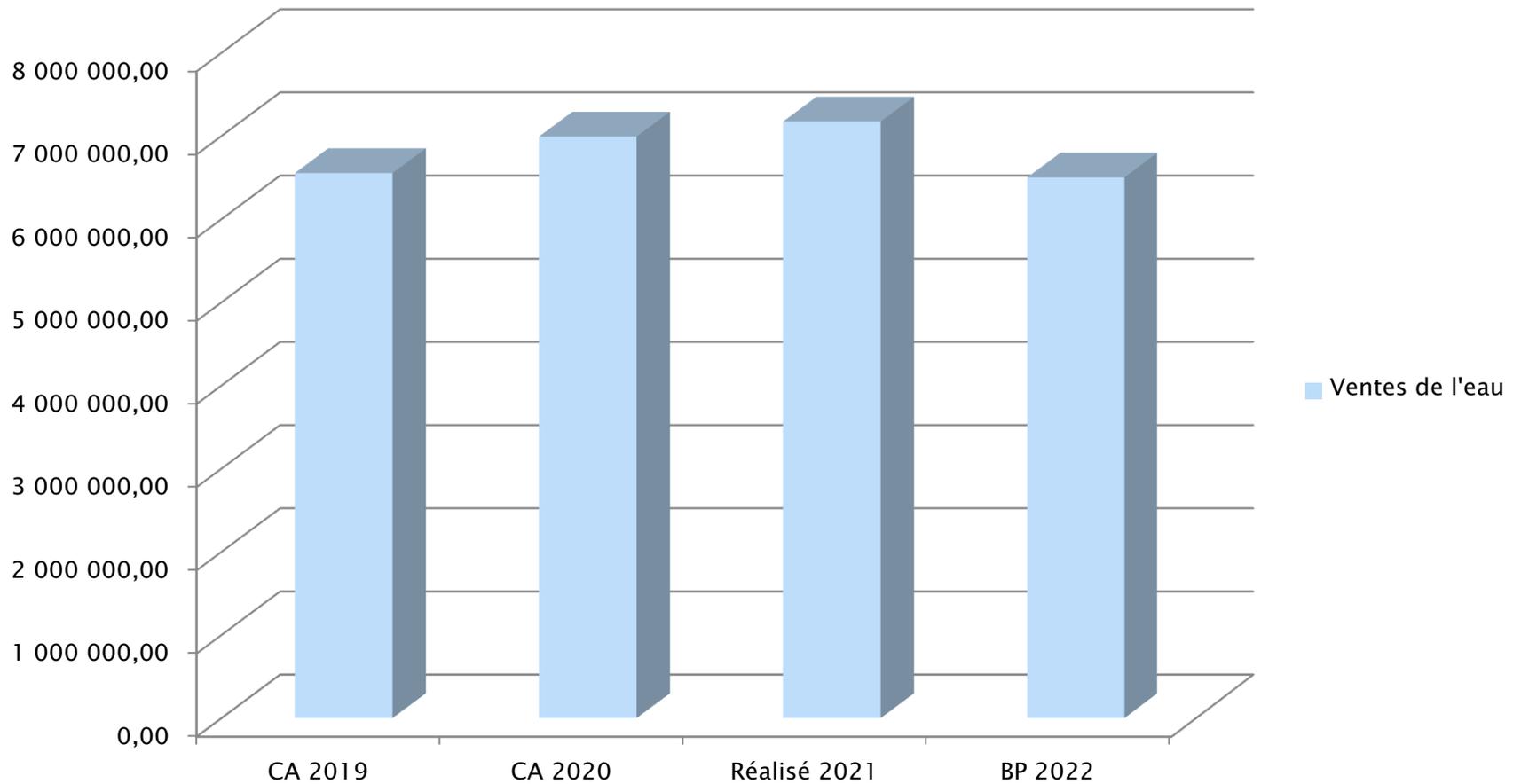
### A – RECETTES : PROPOSITIONS 2022

Le produit de la vente de l’eau attendu s’élève à 6.500.000,00 €.

Les prévisions de recettes issues de la vente de l’eau sont en légère augmentation par rapport aux prévisions de l’année 2021, liées aux tendances des dernières années.

Cependant, ont été prises en compte l’évolution régulière des impayés et l’incertitude des usages liées aux conditions climatiques de l’année à venir.

## II – LA SECTION D'EXPLOITATION A –RECETTES :EVOLUTION COMPARATIVE



# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## B – DEPENSES : PROPOSITIONS 2022

Les dépenses de gestion courante s’élèvent à 1.758.000,00 € dont :

– charges à caractère général pour un montant de 722.500,00 € (augmentation de 3,85 % par rapport aux prévisions de 2021)

*L’augmentation des dépenses à caractère général est due en partie à l’évolution des logiciels et à la formation des agents pour une optimisation de l’activité.*

– charges de personnel pour un montant de 1.035.500,00 € (hausse de 23,35% par rapport aux prévisions de 2021)

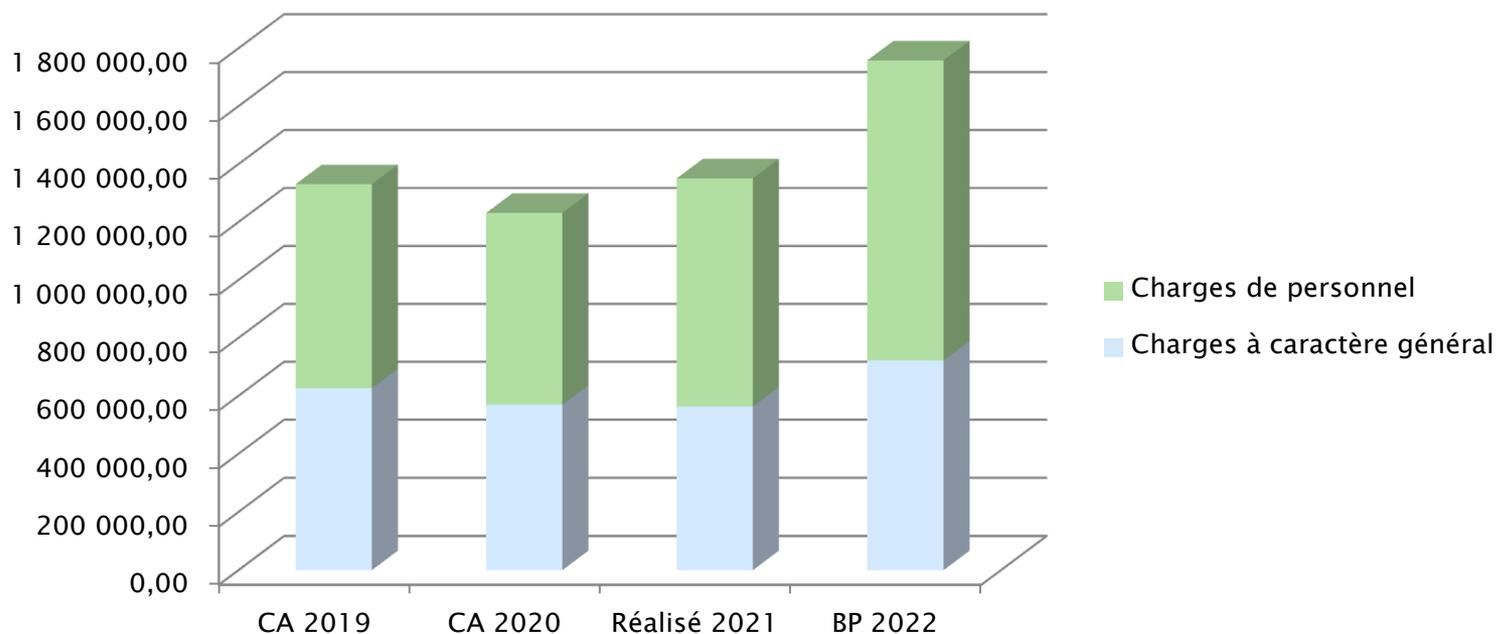
*La hausse des dépenses de personnel est due au recrutement de deux agents et à l’évolution des carrières des agents en place.*

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l’eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l’assainissement collectif pour un montant de 131.500,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Les charges de personnel sont compensées par le remboursement de 495.000,00 € (450.000,00 € du service de l’assainissement collectif et 45.000,00 € du service assainissement non collectif).

# II – LA SECTION D’EXPLOITATION

## B – DEPENSES : EVOLUTION COMPARATIVE



### Evolution du personnel en 2021 :

Recrutements : Un agent d'accueil au service administratif et un ingénieur au service technique

# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit et intensifie ses actions sur l’ensemble du territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- ▶ Budget toujours important consacré au renouvellement des réseaux et à la sectorisation
- ▶ Réhabilitation des conduites structurantes de diamètre 450
- ▶ Actions en faveur de la protection de la ressource, entretien des forages, analyses quantitatives, diagnostics des ouvrages

L’essentiel de ces actions sont menées au travers de programmes pluri annuels d’investissement :

Marché à commandes sur plusieurs années pour le remplacement des branchements au plomb, le renouvellement des conduites prioritaires, les études sur les ressources mais également un programme de réhabilitation du génie civil des réservoirs.

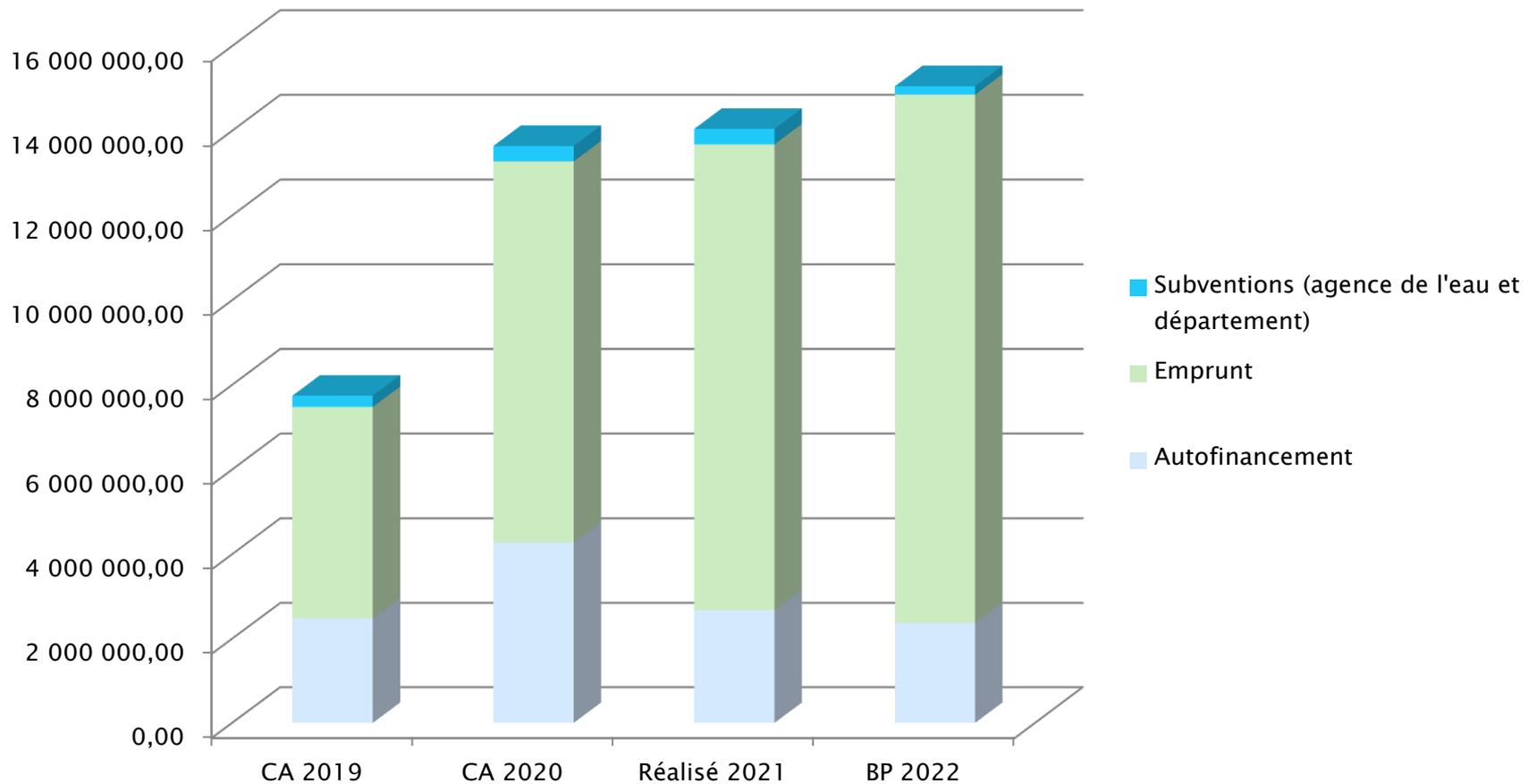
# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT A–RECETTES : PROPOSITIONS 2022

Le financement des investissements est constitué de l’autofinancement pour un montant de 2.371.900,00 € (produit des surtaxes) et de l’emprunt pour un montant de 12.480.520 €

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (2019–2024), les chantiers prioritaires de l’Agence de l’Eau sont ceux qui privilégient les économies d’eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR).

En effet, les subventions liées aux Plans Rebond et Relance ne sont plus mobilisables.

# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT A-RECETTES : EVOLUTION COMPARATIVE



# III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT B–DEPENSES : PROPOSITIONS 2022

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Bedoin / Mormoiron Sables Blancs – Captage prioritaire et révision du périmètre de protection des captages	85 000,00	85 000,00
Bedoin – Inspection et Diagnostic de Belezzy	15 000,00	15 000,00
Ressource Rive Gauche du Rhône – Diagnostics des ouvrages de captage P1	6 000,00	6 000,00
Ressource Barthelasse – Diagnostics de 4 ouvrages de captage	40 000,00	40 000,00
<b>SOUS-TOTAL ETUDES (A)</b>	<b>146 000,00</b>	<b>146 000,00</b>

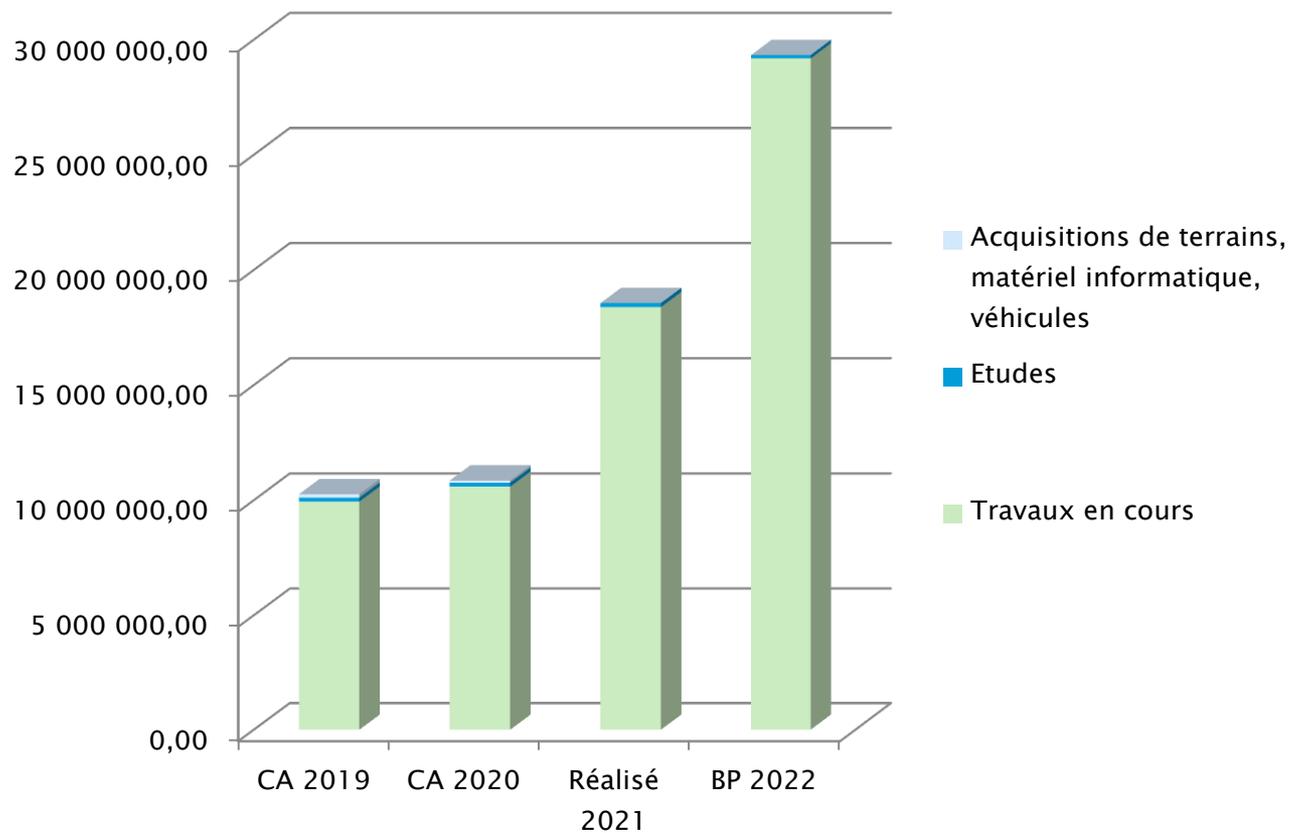
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Bedoin - Quartier les Aubertes, services Crillon, Pierravon, Village - Renforcement et renouvellement du réseau	816 000,00	81 600,00
Beaumes de Venise - Route de Caromb, Avenue Jules Ferry, Raspail - Renouvellement du réseau	648 000,00	129 600,00
Mormoiron - Avenue des Roches Blanches - Renouvellement du réseau	312 000,00	93 600,00
Monteux - secteur gare Althen, Chemin Tapy, Impasse de la Gare - Renouvellement DN 450	4 008 000,00	400 800,00
Pernes les Fontaines - Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat - Renouvellement réseau	270 000,00	23 400,00
Territoire du Syndicat - Accord cadre programme 2022/2026 déplacement, renforcement et extension du réseau	960 000,00	100 000,00
Territoire du Syndicat - Accord cadre programme 2022/2026 renouvellement et plombs	4 800 000,00	4 800 000,00
Territoire du Syndicat - Accord cadre Génie civil	120 000,00	60 000,00
Territoire du Syndicat - Entretien des espaces verts	60 000,00	60 000,00
Territoire du Syndicat - Petites interventions	50 000,00	50 000,00
Territoire du Syndicat - Amélioration de la sécurisation des ressources	43 800,00	43 800,00
Territoire du Syndicat - Equipement des réservoirs en débimètres	57 500,00	57 500,00
Venasque - Nettoyage et réhabilitation d'un puits Ravin du Rieu	13 200,00	13 200,00
<b>SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)</b>	<b>12 158 500,00</b>	<b>5 913 500,00</b>
<b>TOTAL C (A+B)</b>	<b>12 304 500,00</b>	<b>6 059 500,00</b>

# GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

## AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2022 HT
Chateauneuf du Pape - Avenue Saint Pierre de Luxembourg, Avenue Louis Pasteur, Route de Courthézon - Renouvellement du réseau	612 000,00	403 920,00
Chateauneuf du Pape - Rue Baron, Leroy, Daudet - Renouvellement du réseau	204 000,00	61 200,00
Entraigues, Althen, Monteux - Chemin de la Dragonnette, PN4 à Gare Althen, Chemins du Pré Comte - Renouvellement du réseau 450 mm	3 127 040,00	1 700 000,00
Malaucène - Chemins des Margauds, Palivette, stade - Renouvellement réseau	360 000,00	213 120,00
Monteux - Av Gladenbach, rue des Hortensias, Place du marché - Renouvellement réseau	312 000,00	93 600,00
Mormoiron - La venue de Mazan, Sud place du clos, Rue hôpital de la nation - Renouvellement réseau	879 600,00	198 000,00
Sorgues - Services Chapelle , Montagne, Gardy phase 1 - Renouvellement renforcement du réseau	11 400 000,00	2 707 500,00
Villes sur Auzon - Av Jean Jaurès, le Cours, Rue des Michouilles, Rolland - Réhabilitation du réseau	132 000,00	39 600,00
<b>SOUS-TOTAL (D)</b>	<b>17 026 640,00</b>	<b>5 416 940,00</b>
<b>TOTAL GLOBAL E (C+D)</b>	<b>29 331 140,00</b>	<b>11 476 440,00</b>

# III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT B-DEPENSES :EVOLUTION COMPARATIVE



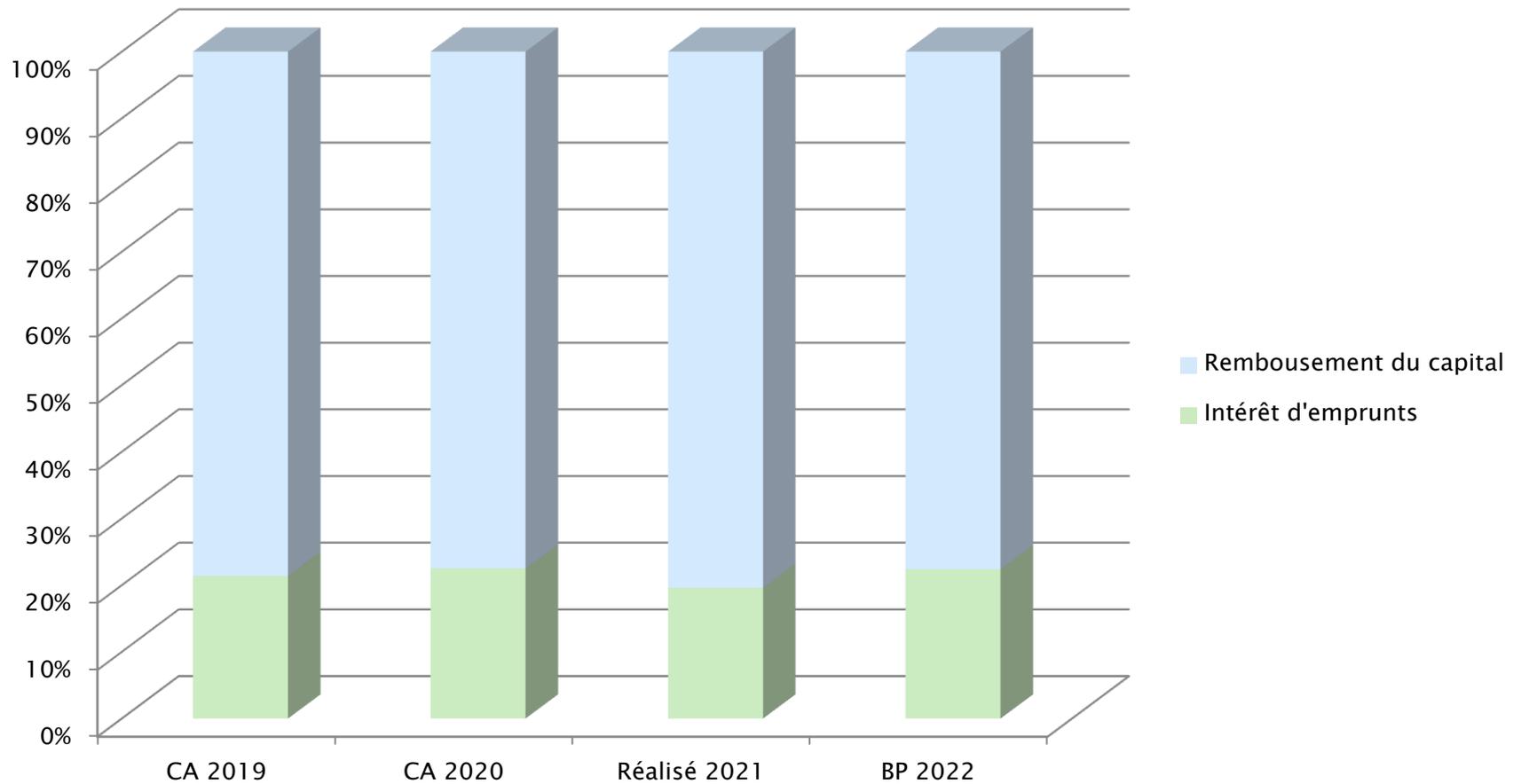


## IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 2.680.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2022 est de 31,83 € par usager (30,32 € en 2021).

# EVOLUTION DE LA DETTE



## V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



Pour l'année 2022, l'effectif pour le service est de 15 agents :

- 6 au service administratif et 9 au service technique
- 10 femmes et 5 hommes

10 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

2 agent sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

3 agents sont à temps partiel à 80 %

14 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 7,30 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) et 2,20 % des dépenses du budget total.